

Pour diffusion immédiate

Cision code 01 + hebdomas

La ministre Nathalie Roy annonce une aide de 9,7 M\$ à RecycleMédias en appui aux efforts de récupération des médias de la presse écrite

Québec, le 27 juillet 2021. – La ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Nathalie Roy, annonce l'octroi d'une aide financière de 9,7 M\$ à RecycleMédias pour l'exercice financier 2021-2022. RecycleMédias est un organisme sans but lucratif qui représente des centaines de journaux visés par l'obligation de contribuer aux efforts de récupération et de valorisation du papier journal. Dans le contexte actuel où toute pression additionnelle peut nuire à la santé financière des journaux, cette aide concrète du gouvernement du Québec vise à compenser pleinement les frais en argent exigés des journaux pour les services municipaux de collecte sélective.

Les propriétaires et distributeurs de journaux, ainsi que les journaux indépendants et communautaires, doivent, en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, participer au régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles. C'est dans ce contexte que l'aide annoncée aujourd'hui est accordée à l'organisme RecycleMédias qui est agréé depuis 2005 par RECYC-QUÉBEC dans le cadre de cette loi.

Citations

« La presse écrite québécoise joue un rôle essentiel dans l'exercice de la démocratie. Dans le contexte actuel, il faut lui offrir le soutien nécessaire à l'exercice de sa mission, qui est de diffuser une information pertinente proche des préoccupations des citoyennes et des citoyens de toutes nos régions. La bonification des sommes accordées à RecycleMédias faisait partie intégrante du Plan d'aide pour soutenir les médias écrits du Québec dévoilé en octobre 2019 avec le ministre des Finances, Eric Girard. L'aide annoncée aujourd'hui traduit la volonté de notre gouvernement d'aider les médias écrits à jouer pleinement leur rôle au sein de nos communautés. »

Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications

« Le régime de compensation concernant les matières recyclables est une mesure reposant sur la responsabilisation des entreprises citoyennes. Mais alors que les médias régionaux et les organes d'information imprimés assujettis à ce régime traversent une période d'incertitude, il est nécessaire de les aider à relâcher les pressions menaçant leur santé financière. En les soutenant temporairement face à leurs obligations environnementales, nous permettons que soit conservée une diversité de la presse essentielle à l'exercice de la démocratie. »

Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ministre responsable de la Lutte contre le racisme et ministre responsable de la région de Laval

Fait saillant

Le gouvernement du Québec a déjà accordé à RecycleMédias une aide de 8,4 M\$ en 2020-2021, ce qui porte le soutien aux médias assujettis à 21,9 M\$ depuis 2019.

Lien connexe

[Plan d'aide pour soutenir les médias écrits du Québec](#)

Source :

Louis-Julien Dufresne
Attaché de presse
Cabinet de la ministre
de la Culture et des Communications
418 380-2310

Information :

Équipe des relations médias
Ministère de la Culture et des Communications
418 380-2388

Suivez le [Ministère dans les médias sociaux](#)   @MCCQuebec